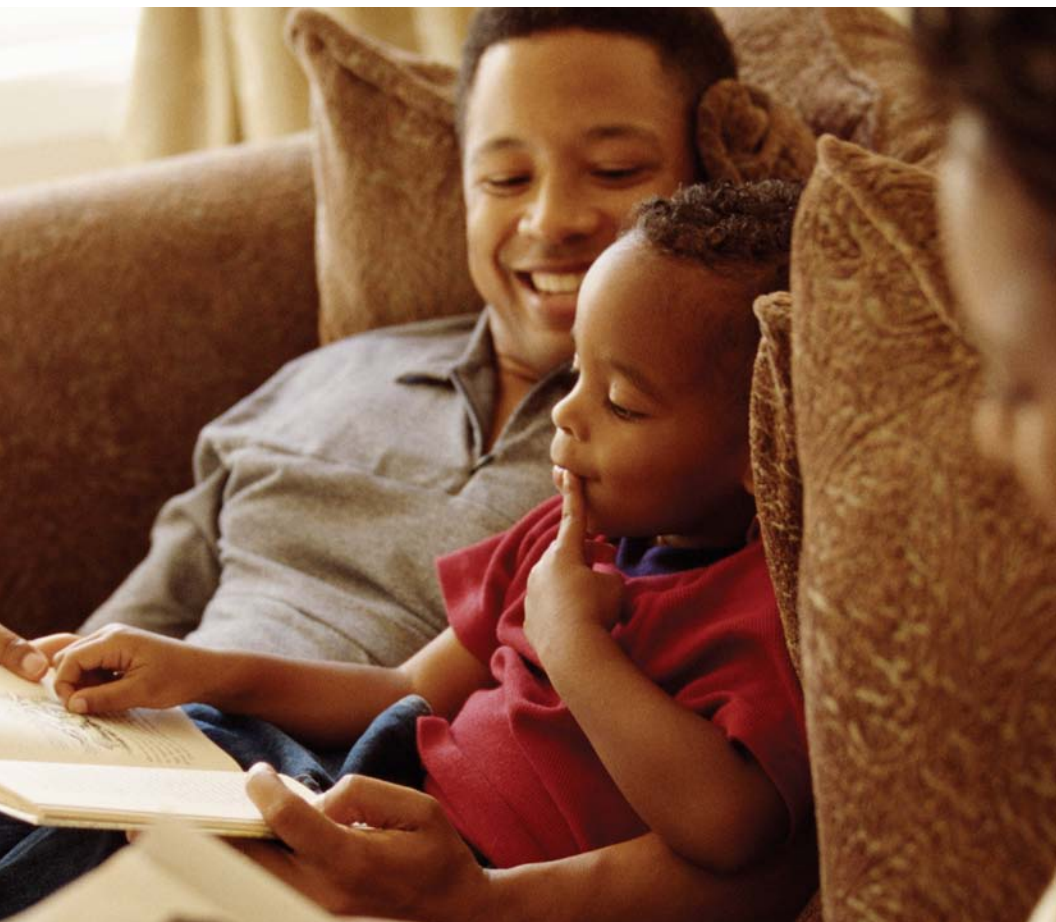




Analyse des besoins

EN ASSURANCE INVALIDITÉ



Protégez votre sécurité financière

Peu nombreux sont ceux qui s'attendent à souffrir d'une invalidité. Pourtant, les invalidités sont bel et bien une réalité pouvant avoir des effets dévastateurs sur le plan financier.

Quelles sont vos chances?

Pourcentage de personnes qui seront invalides pendant au moins 90 jours avant l'âge de 65 ans et durée moyenne de l'invalidité

Âge	% d'invalidité*	Durée moyenne**
25 ans	44 %	2,3 ans
30 ans	42 %	2,7 ans
35 ans	40 %	3,1 ans
40 ans	37 %	3,3 ans
45 ans	33 %	3,4 ans
50 ans	28 %	3,3 ans

* Source : Table A des commissaires sur les statistiques d'invalidité 1985, Table de mortalité de l'ICA 92, pondérée 50/50 homme/femme

** Source : Table A des commissaires sur les statistiques d'invalidité 1985

Votre revenu – votre actif financier le plus précieux!

Connaissez-vous l'impact financier potentiel d'une invalidité sur votre capacité à gagner un revenu?

Rémunération potentielle totale jusqu'à l'âge de 65 ans en supposant une hausse de 2,5 % par année

Âge	Revenu annuel						
	30 000 \$	50 000 \$	70 000 \$	90 000 \$	120 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
25 ans	2 022 077 \$	3 370 128 \$	4 718 179 \$	6 066 230 \$	8 088 306 \$	10 110 383 \$	13 480 511 \$
30 ans	1 647 846 \$	2 746 410 \$	3 844 975 \$	4 943 539 \$	6 591 385 \$	8 239 231 \$	10 985 641 \$
35 ans	1 317 841 \$	2 195 135 \$	3 073 189 \$	3 951 243 \$	5 268 324 \$	6 585 405 \$	8 780 541 \$
40 ans	1 024 733 \$	1 707 888 \$	2 391 043 \$	3 074 199 \$	4 098 932 \$	5 123 665 \$	6 831 553 \$
45 ans	766 340 \$	1 277 233 \$	1 788 126 \$	2 299 019 \$	3 065 359 \$	3 831 699 \$	5 108 932 \$
50 ans	537 958 \$	896 596 \$	1 255 235 \$	1 613 873 \$	2 151 831 \$	2 689 789 \$	3 586 385 \$

D'après votre âge et votre revenu courants, quelle est votre rémunération totale potentielle jusqu'à l'âge de 65 ans?

_____ \$

Votre capacité à gagner un revenu est-elle protégée?

Tous, nous assurons nos maisons et nos voitures. La plupart d'entre nous ne pourraient se permettre de les perdre. Et, qu'en est-il de votre revenu? Il en vaut également la peine de protéger votre capacité à gagner celui-ci.

Pourquoi cela vaut-il la peine d'assurer votre actif financier le plus précieux?

Valeur de votre maison _____ \$

Valeur de votre voiture _____ \$

Prime annuelle pour assurer ces actifs _____ \$

Rémunération potentielle totale jusqu'à l'âge de 65 ans _____ \$

Possédez-vous une assurance pour protéger cet actif précieux?

Votre prime annuelle courante (le cas échéant) pour assurer cet actif : _____ \$

Calcul des dépenses mensuelles

Ce simple exercice vous aidera à déterminer le revenu dont vous avez besoin pour maintenir votre niveau de vie actuel :

Dépense	Coût par mois
Prêt hypothécaire, loyer, impôt foncier	_____ \$
Épicerie et articles ménagers	_____ \$
Services publics (électricité, chauffage, eau, etc.)	_____ \$
Téléphone, Internet, etc.	_____ \$
Versements sur prêts et cartes de crédit	_____ \$
Frais de la voiture	_____ \$
Prime d'assurance	_____ \$
Vêtements	_____ \$
Épargne (REER, REEE, fonds d'urgence)	_____ \$
Autre	_____ \$
Total :	_____ \$

Si vous êtes invalide, d'où proviendra cet argent?

Votre conjoint

Un conjoint peut être en mesure de couvrir certaines dépenses ou la totalité de celles-ci. Cela dit, votre invalidité peut influencer le revenu de votre conjoint exigeant de lui qu'il s'occupe de vous ou assume plus de responsabilités. Il peut également y avoir des dépenses supplémentaires comme les frais de garde des enfants ou d'aménagement de la maison et les frais médicaux.

REER et économies

Pendant combien de temps pourriez-vous vivre de vos économies? N'oubliez pas que les retraits d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) sont assujettis à l'impôt.

Prêts et crédit

Cela peut être une solution symbolique à court terme vous laissant avec plus de dettes en raison des dépenses mensuelles supplémentaires. Il peut être plus difficile pour une personne invalide d'obtenir de nouveaux prêts ou du crédit.

Prestations d'invalidité de l'État

Pour être admissible à la prestation d'invalidité aux termes du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, vous devez souffrir d'une invalidité grave et prolongée vous empêchant d'effectuer tout autre emploi. L'assurance-emploi verse une prestation limitée. Les indemnités pour accidents du travail ne couvrent que les invalidités qui surviennent au travail.

Vente d'actifs

Seriez-vous disposé et apte à vendre rapidement suffisamment d'actifs à leur pleine valeur pour répondre à vos besoins en cours d'invalidité?

Emprunt à la famille et aux amis

Les membres de votre famille et vos amis seraient-ils disposés et aptes à payer vos dépenses mensuelles sur une base continue?

Assurance invalidité collective

Si vous possédez une assurance collective, celle-ci est-elle suffisante? Offre-t-elle le niveau de protection dont vous avez besoin? N'oubliez pas que c'est le répondant de régime qui a le contrôle et non vous. Qu'arrive-t-il à cette protection si vous changez d'emploi?

Assurance invalidité individuelle

L'assurance invalidité individuelle non résiliable de la Canada-Vie^{MC} offre la souplesse et possède les caractéristiques permettant de combler l'écart entre le revenu et les dépenses durant une invalidité.



De quel montant d'assurance avez-vous besoin?

Le tableau ci-dessous donne le montant maximum (final) de la rente d'invalidité mensuelle non imposable auquel vous êtes admissible de la Canada-Vie selon votre revenu :

Revenu annuel assurable	Rente mensuelle non imposable finale	Revenu annuel assurable	Rente mensuelle non imposable finale
12 000	900	200 000	8 225
25 000	1 600	220 000	8 750
35 000	2 150	240 000	9 250
45 000	2 700	260 000	9 750
50 000	2 925	280 000	10 250
60 000	3 425	300 000	10 675
70 000	3 900	320 000	11 125
80 000	4 300	340 000	11 500
90 000	4 725	350 000	11 700
100 000	5 075	400 000	12 575
110 000	5 425	450 000	13 625
120 000	5 775	500 000	14 675
130 000	6 100	550 000	15 900
140 000	6 425	600 000	17 050
150 000	6 750	700 000	19 325
160 000	7 050	800 000	21 475
170 000	7 325	900 000	23 500
180 000	7 625	1 000 000	25 000
190 000	7 950		

Votre rente mensuelle non imposable maximum (finale) _____ \$

Analyse des besoins :

Total des dépenses mensuelles _____ \$

Moins : protection d'invalidité mensuelle courante

(collective, individuelle, etc., le cas échéant) _____ \$

Moins : revenu mensuel du conjoint (le cas échéant) _____ \$

Assurance invalidité supplémentaire nécessaire _____ \$

Est-ce une protection suffisante?

Points importants à se rappeler...

Certains points à examiner

- Les dépenses peuvent augmenter sensiblement durant une invalidité – p. ex. frais médicaux ou frais de garde d'enfants supplémentaires.
- L'invalidité peut entraîner la perte de plus d'un revenu – p. ex. si votre conjoint doit quitter son travail pour prendre soin de vous. Le revenu de votre conjoint peut être essentiel à votre sécurité financière.

Certaines suggestions

- Maximiser votre protection d'invalidité.
- Envisager de protéger le revenu de votre conjoint.
- Discuter avec votre conseiller de stratégies de gestion du risque supplémentaires ou de remplacement comme l'assurance contre le risque de maladie grave.





La présente ne constitue pas une analyse complète des besoins. Veuillez faire affaire avec votre conseiller pour établir un programme de sécurité financière complet. Notre présentation ne vise pas à fournir de recommandation ni d'opinion en ce qui a trait au montant d'assurance dont vous avez besoin, mais sert plutôt à établir une discussion entre vous et votre conseiller.

Pour de plus amples renseignements sur la Canada-Vie et ses produits, visitez le site de la Canada-Vie à l'adresse suivante : www.canadavie.com. Pour savoir comment l'assurance invalidité peut répondre à vos besoins, demandez à votre conseiller de vous fournir une illustration.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power, fournit des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine. Fondée en 1847, la Canada-Vie est la première compagnie d'assurance-vie canadienne.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Ensemble, on va plus loin^{MC}